

2022

# Rapport annuel

(art. 961c CO)

## I. Remarques préliminaires

### 1. Obligation de dresser et présenter des comptes consolidés et notion de grande entreprise

Selon l'art. 963 al. 1 du code des obligations du 30 mars 1911 (CO ; RS 220), toute personne morale tenue d'établir des comptes qui contrôle une ou plusieurs entreprises tenues d'établir des comptes doit inclure dans son rapport de gestion des comptes annuels consolidés (comptes consolidés) portant sur l'ensemble des entreprises qu'elle contrôle. A teneur de l'art. 963 al. 2 CO, une personne morale est réputée contrôler une autre entreprise si elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

1. elle dispose directement ou indirectement de la majorité des voix au sein de l'organe suprême ;
2. elle dispose directement ou indirectement du droit de désigner ou de révoquer la majorité des membres de l'organe supérieur de direction ou d'administration;
3. elle peut exercer une influence dominante en vertu des statuts, de l'acte de fondation, d'un contrat ou d'instruments analogues.

L'art. 963a al. 1 CO prévoit des exonérations si l'une des conditions suivantes est réalisée :

1. au cours de deux exercices successifs, la personne morale et les entreprises qu'elle contrôle ne dépassent pas ensemble deux des valeurs suivantes:
  - a. total du bilan : **20 millions de francs**,
  - b. chiffre d'affaires : **40 millions de francs**,
  - c. effectif : **250 emplois à plein temps en moyenne annuelle**;
2. elle est contrôlée par une entreprise dont les comptes consolidés sont établis conformément au droit suisse ou à des dispositions équivalentes du droit étranger et sont soumis au contrôle ordinaire;
3. elle a transféré l'obligation de dresser des comptes consolidés à une entreprise qu'elle contrôle au sens de l'art. 963 al. 4 CO.

Dans ce contexte, le nombre d'emplois devant être pris en compte correspond aux collaborateurs liés à la société concernée (et aux sociétés dans les groupes) par un contrat de travail, indépendamment de leur position et de leur lieu d'activité, exprimé en équivalent plein temps, c'est-à-dire en additionnant le pourcentage des postes à temps partiel, les apprentis et les administrateurs délégués liés par un contrat de travail (Henry PETER / Emmanuel GENEQUAND / Francesca CAVADINI, in Code des obligations, commentaire romand, partie II, Bâle, 2017, rem. 24b ad art. 727 CO). ni la doctrine ni la jurisprudence ne se réfèrent aux travailleurs placés. L'on ne trouve pas davantage d'informations dans les travaux préparatoires (voir par exemple BO CN 2010 1363 ss ; voir également FF 2004 3745 ss, spéc. 3767 et FF 2002 2949 ss, spéc. 3027, qui se réfère cependant aux chiffres et méthodologies de l'OFS). Dans le contexte de la location de services, le bailleur de services et le travailleur sont liés par un contrat de travail, le contrat de mission (art. 19 al. 1 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services [LSE ; RS 823.11]), ce qui a pour conséquence que, d'un point de vue juridique, le bailleur de services est l'employeur du travailleur temporaire.

Dans la mesure où elle détient le 100 % du capital-actions de CHF 800'000.- de valeur nominale de la société AGAT ! Placements fixes et temporaires SA et que ses représentants composent intégralement le conseil d'administration de cette dernière, la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) réalisent l'entier des conditions précitées et, enfin, que le nombre d'ETP intra-groupe dépasse 250, la Fédération doit présenter des comptes consolidés. Outre le fait que la Fédération soit soumise à cette obligation, elle est considérée comme une grande entreprise au sens des art. 961 ss CO.

## **2. Obligation de présenter un rapport annuel**

Dans ce cadre, l'art. 961c CO impose à ce type d'entités juridiques d'établir un rapport annuel. Conformément à l'al. 1<sup>er</sup> de l'article précité, ce document doit : présenter la marche des affaires et la situation économique de l'entreprise, le cas échéant de son groupe de sociétés, à la fin de l'exercice; il souligne les aspects qui n'apparaissent pas dans les comptes annuels. Son al. 2 précise que le rapport annuel contient en particulier les éléments suivants :

1. la moyenne annuelle des emplois à plein temps;
2. la réalisation d'une évaluation des risques;
3. l'état des commandes et des mandats;
4. les activités de recherche et développement;
5. les événements exceptionnels;
6. les perspectives de l'entreprise.

Selon l'art. 961c al. 3 CO, le rapport annuel ne doit pas être en contradiction avec la situation économique présentée dans les comptes annuels

## **II. Présentation de la marche des affaires et de la situation économique**

### **1. Moyenne annuelle des emplois à plein temps**

L'effectif du personnel de la Fédération à plein temps au 31.12.2022 est de 101.48 (98.92 pour la FVE et de 2.56 pour le SFO, contre 102.61 en 2021). Pour sa filiale AGAT ! Placements fixes et temporaires SA, dans la mesure où elle est active dans le secteur du placement de personnel, le nombre d'employés à plein temps est extrêmement fluctuant et qui se chiffre à environ 270 au 31 décembre 2022.

### **2. Réalisation d'une évaluation des risques**

D'une manière générale, la Fédération poursuit une politique de diversification des placements, de manière à diluer les risques.

#### **a. Titres**

La Fédération dispose d'un portefeuille en gestion défensive, consistant en mixte d'obligations, d'actions sûres et de monnaie étrangère. Le taux de la provision pour fluctuation valeur des titres est décidé par le Comité directeur. Chiffre clef valeur portefeuille : CHF 4'2292'680.- en 2022 contre CHF 4'938'362.- 2021. Provision pour fluctuation valeur des titres : CHF 1'030'000.- 2022 / CHF 1'185'200.- 2021 ( 24% de la valeur du portefeuille.

#### **b. Sûretés constituées en faveur de tiers**

Comme cela résulte de ses comptes et de leurs annexes, la Fédération a recours aux garanties de la Société interprofessionnelle de garantie, en 2022, pour un montant de CHF 100'000.-.

Ce poste n'a pas fluctué depuis 2021 et présente une stabilité certaine.

**c. Immobilisations corporelles meubles :**

Dans le cadre du financement du projet d'Echallens, des cédules hypothécaires sur le bâtiment de Tolochenaz immeuble n°498, totalisant CHF 6'700'000.-, ont été mise en garantie des crédits Hypothécaire. Il s'agit de cédules de type classique qui ne présente pas de risques supplémentaires à ce qui existe en pratique.

**d. Garantie**

Cautionnement solidaire de CHF 2'200'000 par la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs Société Coopérative en garantie de la prestation n° 5439 24 71, ouverte au nom de AGAT Placements Fixes et Temporaires SA.

**3. Etat des commandes et des mandats**

La Fédération ne poursuit pas un but lucratif. En effet, selon l'art. 3.1. de ses statuts, la Fédération entend promouvoir, par une action commune de ses coopérateurs, une politique professionnelle en harmonie avec les intérêts généraux de l'industrie de la construction et sauvegarde et représente les intérêts des entrepreneurs et maîtres d'état de tous les corps de métiers de la prédite industrie. Selon l'art. 5 de ses statuts, la Fédération n'a pas de but lucratif, mais peut exercer des activités lucratives en vue de la réalisation de ses buts.

Pour l'exercice 2022, la Fédération titre essentiellement ses revenus des cotisations de ses coopérateurs (CHF 4'004'488.- pour 2022) et des frais de gestion et d'administration qu'elle facture à des entités tierces liées, telles que la Caisse de compensation des entrepreneurs, agence 66.1, la Caisse de retraite professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction (CRP-IVC), les Fondation des Institutions sociales de l'Industrie vaudoise de la construction (IS-IVC) ou la Fondation de la Caisse des allocations familiales de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (CAFEV), soit un total de CHF 9'435'956.- pour l'année 2022. Les autres entités liées sont :

- la Caisse de compensation des entrepreneurs, Agence vaudoise 66.1 ;
- la Fondation Ecole de la construction (EDC) ;
- l'Association des Commissions professionnelles paritaire de l'Industrie vaudoise de la construction ;
- le Contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud
- l'Association des Tribunaux arbitraux de l'Industrie vaudoise de la construction

La vente de prestations de services ou de biens, en application de l'art. 5 des statuts (par exemple, prestations « ressources humaines », formation professionnelle et formation continue, appui et conseils juridiques ou appui et conseils techniques) occupent encore une part marginale des revenus de la Fédération (soit CHF 1'516'345.- pour l'année 2022).

Pour le surplus, un montant de CHF 4'261'835.90 de travaux en cours figurent au bilan sous le poste Immobilisations corporelles pour les rénovations du bâtiment.

#### **4. Activités de recherche et de développement**

De par ses buts et ses activités, la Fédération n'exerce pas véritablement d'activités de recherches, à tout le moins sur le plan technique et technologique.

Longtemps consacrée à proposer et produire des prestations à ses coopérateurs et aux entités dans lesquelles elle exerce une influence dominante au sens de l'art. 963 al. 1 ch. CO, par exemple les fondations telles que la Caisse de retraite professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction (CRP-IVC), les Fondation des Institutions sociales de l'Industrie vaudoise de la construction (IS-IVC) ou la Fondation de la Caisse des allocations familiales de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (CAFEV), depuis 2018 déjà, à la faveur de la modification de l'art. 5 de ses statuts qui lui autorise depuis lors à exercer des activités lucratives (sur ces points, voir le ch. 3 ci-dessus).

Pour l'année 2022, la Fédération a développé son activité dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue avec la mise en œuvre du projet de centre d'enseignement à Echallens et l'augmentation de l'offre de cours en la matière. D'autres services ont développé leurs offres de prestations en matière de conseil, notamment dans les secteurs juridique et technique. Plus généralement, la Fédération étend ses prestations à des entités juridiques qui ne sont pas coopératrices, dans l'objectif de les facturer au prix du marché et de générer des recettes, afin de permettre d'améliorer le financement de la Fédération et de continue à offrir des services aux coopérateurs et coopératrices à des tarifs privilégiés.

#### **5. Evénements exceptionnels**

Il n'y a pas eu d'évènements de ce type pour l'année 2022.

#### **6. Perspectives de l'entreprise.**

Comme exposé précédemment (voir ch. II/3 ci-dessus), la Fédération tire une partie non négligeable de ses revenus des cotisations de ses membres (coopérateurs) et des honoraires de gestion qu'elle facture à des entités tierces comme la Caisse de compensation et les fondations, telles que la Caisse de retraite professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction (CRP-IVC). Il est probable qu'à l'avenir, il soit plus difficile de facturer de telles prestations, notamment compte tenu des exigences toujours plus sévères des autorités de surveillance, notamment de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de l'Autorité de surveillance des fondations (As-So). Comme mentionné plus haut (voir ch. II/, depuis la réforme statutaire de 2018, la Fédération a le droit d'exercer des activités lucratives, notamment auprès des tiers, en vue de la réalisation de ses buts. Il est envisagé ainsi de développer ces offres, que ce soit au bénéfice des coopérateurs (et à prix préférentiels, puisque le but de la coopérative est d'offrir des avantages à ses membres) ou de tiers (au prix du marché). Actuellement, la Fédération étoffe son offre de prestations en matière de formation continue et de conseils juridiques. A terme, il est envisagé d'étoffer ces prestations.

## Bilan au 31 décembre 2022

	Au 31.12.2022 CHF	Au 31.12.2021 CHF
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie et actifs côtés en bourse à court terme	9'492'486	7'658'104
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	686'360	1'057'730
<i>Autres créances envers des institutions gérées et proches</i>	1'719'429	2'813'847
<i>Autres créances envers des groupes et sections professionnels</i>	22'165	16'067
<i>Autres créances envers des tiers</i>	2'949'092	5'673'520
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>4'690'686</b>	<b>8'503'434</b>
Stocks et prestations de services non facturées	1	1
Actifs de régularisation	3'296'320	2'512'787
<b>Actifs circulants</b>	<b>18'165'853</b>	<b>19'732'056</b>
Immobilisations financières	2'245'328	1'826'557
Immobilisations corporelles immeubles	14'182'006	3'300'306
Immobilisation corporelles véhicules	21'988	0
Immobilisations travaux et aménagements	289'917	210'861
Immobilisations corporelles meubles	290'413	223'290
Immobilisations corporelles machines de bureau, informatique, TT	340'997	187'801
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>17'370'649</b>	<b>5'748'814</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>35'536'502</b>	<b>25'480'871</b>

**Bilan au 31 décembre 2022**

	Au 31.12.2022 CHF	Au 31.12.2021 CHF
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</b>	<b>1'555'391</b>	<b>2'638'168</b>
<b>Autres dettes à court terme portant intérêts</b>	<b>167'500</b>	<b>0</b>
<i>Autres dettes envers des institutions gérées et proches</i>	<i>4'206'912</i>	<i>3'112'773</i>
<i>Autres dettes envers des groupes et sections professionnels</i>	<i>271'722</i>	<i>293'777</i>
<i>Autres dettes envers des tiers</i>	<i>445'804</i>	<i>475'632</i>
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>4'924'438</b>	<b>3'882'182</b>
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>1'374'794</b>	<b>824'877</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>8'022'123</b>	<b>7'345'226</b>
<b>Dettes à long terme portant intérêts</b>	<b>9'448'750</b>	<b>0</b>
<b>Provisions</b>	<b>8'691'722</b>	<b>8'651'272</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	<b>18'140'472</b>	<b>8'651'272</b>
<b>Autres réserves</b>	<b>7'300'000</b>	<b>7'300'000</b>
<i>Bénéfice reporté</i>	<i>2'184'372</i>	<i>2'083'206</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-110'465</i>	<i>101'166</i>
<b>Résultat reporté</b>	<b>2'073'907</b>	<b>2'184'372</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>9'373'907</b>	<b>9'484'372</b>
<b>Total du passif</b>	<b>35'536'502</b>	<b>25'480'871</b>

## Compte de résultat de l'exercice 2022

	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
	Comptes CHF	Comptes CHF
<b>PRODUITS</b>		
Participations des institutions gérées et proches	9'435'956	9'356'251
Produits des cotisations	4'004'488	3'901'147
Participations diverses aux charges FVE	1'656'655	1'946'727
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	1'516'345	1'102'475
Autres produits	69'448	84'238
<i>Produits d'enseignement</i>	1'189'700	1'507'372
<i>Produits CPR</i>	70'578	46'493
<i>Produits des contributions et participations</i>	1'481'304	1'548'473
<i>Produits des subventions</i>	342'432	293'709
Produits d'exploitation spécifiques Service formation	3'084'013	3'396'046
<b>Total des produits</b>	<b>19'766'905</b>	<b>19'786'884</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges de personnel	-12'998'377	-12'941'252
Charges de véhicules	-1'891	-1'169
Assurances diverses	-30'155	-39'982
Charges d'administration et informatique	-3'431'495	-2'966'481
Publicité	-557'732	-425'987
Poursuites et frais juridiques	-1'825	-19'491
Charges diverses	-68'712	-60'244
<b>Total charges d'exploitation spécifiques Service formation</b>	<b>-1'229'098</b>	<b>-1'560'174</b>
67030 F      Ecarts sur paiements	0	-1
67035 F      Perte sur débiteurs	0	-62
67040 F      Reclassement CC 259 SFO	0	0
<b>Charges diverses</b>	<b>0</b>	<b>-63</b>
8102 F      Charges hors période	0	-69'055
<b>Charges hors période</b>	<b>0</b>	<b>-69'055</b>
8101 F      Charges extraordinaires	0	0
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-18'319'285</b>	<b>-18'014'716</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1'447'620</b>	<b>1'772'168</b>
avant résultat d'immeuble, amortissements, provisions, résultat financier et impôt		

## Compte de résultat de l'exercice 2022

	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
	Comptes CHF	Comptes CHF
Résultat d'immeuble, activités annexes	-174'249	-279'391
Résultat des amortissements	-340'568	-309'697
Résultat des variations des provisions	-40'450	-1'325'083
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier, exceptionnel, hors période et impôts</b>	<b>892'353</b>	<b>-142'003</b>
Résultat financier	-686'662	281'247
<b>Résultat d'exploitation avant résultat exceptionnel, hors période et impôts</b>	<b>205'691</b>	<b>139'244</b>
Résultat exceptionnel	-350	37'998
Résultat hors période	-294'794	-55'336
<b>Résultat de l'exercice avant impôt</b>	<b>-89'453</b>	<b>121'906</b>
Impôts	-21'012	-20'740
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-110'465</b>	<b>101'166</b>